

LA MRC DE CHARLEVOIX ACCORDE 50 000 \$ À UNE ENTREPRISE POUR SON DÉVELOPPEMENT ET SA CONTINUITÉ

Baie-Saint-Paul, le 12 juin 2024 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable d'un montant total de 50 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

9502-5979 Québec Inc.

9502-5979 Québec Inc. est une ferme laitière familiale implantée aux Éboulements depuis les années 60. L'investissement a pour but d'accueillir la 3^e génération comme relève de l'entreprise. La construction d'un nouveau bâtiment moderne et adapté permettra d'assurer la croissance future de l'entreprise, d'augmenter l'efficacité du travail et le bien-être animal. La MRC de Charlevoix est heureuse d'octroyer un montant de 50 000\$ et ainsi participer à l'établissement d'une relève agricole via son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) au projet.

« Nous sommes fiers de soutenir cette entreprise familiale qui incarne les valeurs de notre région. L'investissement dans la relève agricole est essentiel pour assurer la pérennité et la croissance de notre secteur agricole local. Cette aide permettra de moderniser les infrastructures et aussi d'améliorer les conditions de travail et le bien-être animal, ce qui est primordial pour le développement durable de notre agriculture », ajoute Kariane Bourassa, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré.

« La MRC de Charlevoix se réjouit de participer activement à l'établissement d'une relève agricole dynamique et compétente. En soutenant des initiatives comme celle-ci, nous contribuons à renforcer la vitalité et la durabilité de notre communauté », a souligné le préfet de la MRC de Charlevoix, Patrick Lavoie.

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. [La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière](#) sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khorvath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002